

naît cette distinction, qu'elle existe en loi ou non. Mais, en général, les deux Chambres sont sur le même pied en ce qui concerne le dépôt de bills, leur première délibération, et la décision à prendre à leur égard.

Si vous jetez un coup d'œil sur le programme des travaux de la session dans le discours du trône, vous verrez que plusieurs mesures pourraient fort bien être déposées au Sénat. Je n'aime pas à rien spécifier; il ne nous appartient pas ici de dicter les étapes précises d'aucun bill, mais vous trouverez certainement dans la première colonne de la page 2 une mesure, et deux autres dans la seconde colonne de la même page, que nous pourrions traiter aussi convenablement ici. Et pourquoi pas, c'est ce que je ne puis m'expliquer. Il incombe certainement au ministère d'obtenir le meilleur rendement possible des deux Chambres. En ne le faisant pas, le Gouvernement manque à son devoir.

Je ne me plains pas maintenant, pas plus que je n'avais l'intention de le faire hier soir, de la longueur des débats à la Chambre des communes. A cet égard, je suis passablement de l'avis de l'honorable sénateur de Lunenburg (M. Duff). La Chambre des communes est le creuset de la nation. Il lui faut, dans la discussion, une latitude dont nous n'avons pas besoin ici. C'est là que se rencontrent l'Est et l'Ouest, les nationalités, les classes, et en échangeant leurs vues tous comprennent mieux les difficultés de notre pays.

Bien que l'on ait le rouage nécessaire pour étudier promptement les mesures législatives, je conviens que ce serait une erreur de s'en servir trop rigoureusement ou trop souvent. J'ai déclaré, et je ne me dédis point, qu'il serait opportun d'utiliser ce rouage avec modération. Si on lit les débats d'aucune assemblée législative dans un pays démocratique où la multiplicité des affaires oblige de restreindre sérieusement la discussion—si, en particulier on prend connaissance des débats de la Chambre des communes britannique, dont, je crois, l'intelligence moyenne n'est guère plus remarquable qu'ici—on constate que le niveau de la discussion est au-dessus de celui de nos Communes. Pourquoi? Parce que chacun n'a, là-bas, qu'un temps limité à sa disposition et que chaque membre en parlant va droit au but. C'est peut-être exagéré jusqu'à un certain point, mais cela montre la différence entre les débats d'une Chambre dont les travaux doivent être régularisés afin d'en mener à bonne fin l'énorme volume, et ceux d'une législature dont le temps n'est pas restreint pour le gaspillage, de mille façons, des deniers du peuple.

Je prie les honorables sénateurs de consacrer quelque temps à lire les débats de la Chambre des représentants à Washington, où une limite de temps est appliquée et les restrictions les plus rigoureuses imposées, et de les com-

parer avec ceux touchant lesquels nulle limite de temps est appliquée. Vous conviendrez avec moi, j'en suis certain, que l'avantage penche du côté des discours qui ne doivent pas dépasser tant de minutes, les membres du Congrès devant utiliser de la manière la plus efficace possible chaque phrase et chaque moment à leur disposition. Nous y gagnerions si quelque restriction de cette nature était imposée au Parlement canadien.

Mais mettons de côté le manque de restriction dans les débats et admettons que les membres des Communes peuvent parler aussi longtemps que le cœur leur en dit. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à la principale accusation que nous avons portée, savoir que le Gouvernement ne présente pas en cette Chambre une grande partie de ses mesures législatives. A moins qu'il ne le fasse, nous n'aurons jamais la pleine valeur de l'une ou l'autre des deux Chambres. Nous aurons à cette session une répétition de ce qui s'est presque toujours fait: l'encombrement de mesures législatives à la fin, la honteuse adoption de bills à la suite d'une simple approbation parce que nous ne pouvons faire rien autre dans le temps limité. Le Gouvernement étant responsable de cet état de choses ne saurait échapper à sa responsabilité. Les ministres aiment à montrer l'importance des projets de loi qu'ils présentent et des activités de leurs départements. Fort bien. Je suppose que tous sont aussi vains les uns que les autres à cet égard. Mais cela n'excuse point le Gouvernement de ne pas utiliser le temps des honorables membres de cette Chambre—un temps qui est réellement payé et est la propriété du pays—pour étudier d'une manière systématique, minutieuse et appréciable les mesures législatives dont est saisi le Parlement. J'insiste de nouveau auprès du ministère sur la nécessité de faire cela. Nous ne pouvons nous attendre à ce que le peuple tolère la manière dont nous disposons, dans les circonstances qui nous sont imposées, des affaires qui nous concernent. Je sais ce que je dirais si j'étais en dehors de cette enceinte. Pris comme nous le sommes, il ne me reste qu'à montrer clairement qui est responsable de cet état de choses, et c'est ce que j'espère avoir fait.

L'honorable M. DANDURAND: Mon très honorable ami n'a pas répondu à la demande de l'honorable sénateur de Lunenburg (l'honorable M. Duff).

Le très honorable M. MEIGHEN: Je suis d'accord avec l'honorable leader de la Chambre, et à moins que je ne sois d'un avis différent, je ne dis pas grand'chose. Je ne suis pas en faveur d'un ajournement plus long. J'admets pouvoir me rendre ici du soir au lendemain, alors que les sénateurs de la Colombie-Britannique prennent huit jours, et